

Belmontet le 22 août 2016

M. le Maire
Mairie de Saux
Le Bourg
46800, Saux

Par courriel et Lettre RAR

M. le Maire,

Sujet : Base ULM de Saux

Nous donnons suite à votre courriel du 18 août 2016, copie du texte ci-dessous, pour lequel nous vous remercions. Vous avez écrit :

« *Monsieur,*

suite à votre appel de ce jour, j'ai réexaminé le dossier, les textes confirment qu'une délibération n'a pas à être prise, et que seule, Madame la Préfète pourra revenir sur sa décision.

Salutations

Fabrice Gary, Maire de Saux »

Nous déduisons par votre réponse que le Conseil Municipal de Saux n'a en effet ni délibéré ni voté sur le projet de base ULM sur votre commune avant que vous émettiez un avis favorable à la Préfète du Lot.

Pouvez vous nous indiquer précisément les « textes » sur lesquels vous vous êtes appuyé pour votre affirmation que « *les textes confirment qu'une délibération n'a pas à être prise* ».

Nous notons que nous n'avons toujours pas reçu une réponse aux deux autres questions contenues dans notre lettre du 28 juillet 2016, et répétées lors de notre réunion avec vous et votre première adjointe en date du 1^{er} aout 2016.

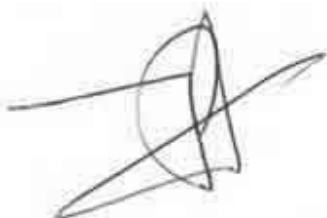
Quand à votre remarque que « ...seule, Madame la Préfète pourra revenir sur sa décision. » nous nous permettons de vous rappeler que l'arrêté DC/2016/059 **n'est que temporaire** pour une durée de six mois (Article 1^{er}), et que « *l'activité aéronautique devra être suffisamment modérée pour qu'il n'en résulte pas de gêne* » (Article 2 : Condition particulières d'utilisation).

Nous vous invitons à vous inspirer des actions de M. le Maire de Sainte Alauzie, Bernard Resseguier, qui a, dans un premier temps, soutenu et même aidé un projet d'éoliennes industrielles sur sa commune, en octroyant son accord pour une étude préalable et l'implantation d'un mat de mesure des vents, puis, ayant compris l'effet néfaste que ce projet aura, non seulement pour sa commune, mais pour les populations dans des communes à des kilomètres à la ronde, a eu le courage d'admettre son erreur, a fait délibérer son Conseil Municipal – qui a voté contre le projet, et a ensuite combattu farouchement, au coté des associations, jusqu'à ce que celui-ci soit refusé par la Préfète du Lot.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Pour l'association,



Tim ABADY
Vice-président